



Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Nombre de membres

en exercice: 14

Séance du vendredi 08 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 02 mars 2019, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT.

Présents : 8

Sont présents: Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Marc THOMAS, Jean Guy COLLURA, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Cendrine MILANI AMADY, Joël LEFEBVRE

Votants: 9

Représentés: Sandra SOPHIYAIR par Christophe DEPONT

Excuses:

Absents: Fabrice DELAROCHE, Gwenaëlle DUPUY, Jean Baptiste GONDLACH, Evelyne MAILLARD, Isabelle GONDLACH

Secrétaire de séance: Chantal TOUTTAIN

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal du 1er février 2019
2. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
3. Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val d'Oise
4. Autorisation au Maire de signer des demandes de subventions
5. Changements au niveau du personnel administratif
6. Séjour d'été IFAC 95
6. Information et points divers

~ ~ ~ ~ ~

1. Approbation du Procès-Verbal du 1er Février 2019

Après les corrections demandées le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

2. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune a adopté son PLU en 2012. En 2016, le Conseil municipal a décidé la modification simplifiée de ce PLU.

Les modifications portent sur les différents points suivants :

- La suppression d'un emplacement réservé sur le plan de zonage

- L'ajustement de certains aspects du règlement et de ses annexes aux évolutions législatives récentes, notamment aux dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové),
- La réactualisation des articles du code de l'urbanisme selon les nouvelles références législatives et réglementaires parues au Journal Officiel des 24 et 29 décembre 2015
- La réactualisation de l'ensemble des annexes du règlement

Considérant la notification faite aux personnes publiques associées en date du 13 février 2019, demandant leurs observations avant le 13 mars 2019 sur ledit projet de modification simplifiée du PLU, pour laquelle aucun retour jusqu'à ce jour n'a été fait.

Considérant que la procédure de modification simplifiée ne fait l'objet d'aucune enquête publique mais d'une simple mise à disposition du public pendant un délai d'un mois, du projet engagé et de ses motifs, dans des conditions permettant au public de formuler ses observations,

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place les conditions de consultation du projet de modification du PLU pour les administrés de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de mettre le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé des motifs à disposition du public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture pour une durée d'un mois,

du 1^{er} avril 2019 au 30 avril 2019

- **DECIDE** de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition, dans « la Gazette du Val d'Oise ». Cet avis sera affiché sur les panneaux d'affichage municipaux, et publié sur le site de la commune de Saint-Clair-sur-Epte, dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de cette mise à disposition.

- **DECIDE**, qu'à l'issue de cette procédure, un bilan sera présenté au conseil municipal et que le projet pourra être modifié au vu des avis émis et des observations du public.

3. Signature d'une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Rapporteur Madame Dominique COURTI

Dans le cadre d'un projet d'ouverture d'un restaurant gastronomique dans une partie du bâtiment du prieuré appartenant à la commune, Monsieur le Maire et Madame Dominique COURTI, 1^{ère} Adjointe, chargée des relations économiques sur la commune, ont rencontré Monsieur Mathieu Beaubouchez, porteur du projet.

Le projet a été présenté lors d'un précédent Conseil municipal. Le projet a ensuite été présenté au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val d'Oise afin d'être soutenu sur la réalisation de ce projet et tout particulièrement sur les travaux à envisager pour la mise aux normes du bâtiment.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le CAUE pour un soutien sur la faisabilité technique et fonctionnelle de ce projet aussi bien en termes d'aménagement intérieur qu'extérieur.

Le CAUE du Val d'Oise, est une association, sous l'égide du Conseil départemental du Val-d'Oise, qui exerce une mission de service public. La convention est prévue pour toute la durée de la mission.

Le coût de cette prestation s'élève à 950 € dont une cotisation de 150 € auprès de l'association. Il est rappelé que le CAUE peut également être consulté par les administrés de la commune sur leur projet immobilier personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE concernant le projet de mise en place d'un restaurant dans les locaux du prieuré municipal.

4. Autorisation au Maire de signer des demandes de subvention

Rapporteur Madame Dominique COURTI

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions pour la réalisation des projets sur l'année budgétaire 2019 :

1. Auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour l'outillage du tracteur soit une faucheuse pour un montant HT 6 900 € et un relevage pour un montant HT de 2 350 €

Budget prévisionnel pour cette opération :

MONTANT TTC DES TRAVAUX		RECETTE	
Montant HT	9 250 €	Subvention AESN	4 625 €
TVA	1 850 €	Fonds propres mairie :	6 475 €
TOTAL TTC	11 100 €	TOTAL	11 100 €

2. Auprès du Conseil Départemental sur l'opération ARCC Voirie pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la voirie du hameau de Breuil.

Budget prévisionnel pour cette opération :

MONTANT TTC DES TRAVAUX		RECETTE	
Montant HT	149 980,50 €	Subvention ARCC Voirie :	31 495.91 €
TVA	29 996.10 €	Fonds propres mairie :	148 480.69 €
TOTAL TTC	179 976.60 €	TOTAL	179 976.60 €

3. Auprès du Conseil départemental du Val d'Oise sur l'opération Revitalisation des commerces de proximité pour la réalisation d'un parking Rue Gambetta

Budget prévisionnel pour cette opération :

MONTANT TTC DES TRAVAUX		RECETTE	
Montant HT	78 810 €	Subvention DETR	35 464.50 €

TVA	15 762 €	Subvention Conseil Dép	12 609,60 €
		Fonds propres commune	46 497.90 €
TOTAL TTC	94 572 €	TOTAL	94 572.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations d'investissement proposées et à solliciter les demandes de subventions pour la réalisation des projets d'investissement de l'année 2019

5. Présentation des modifications dans l'organisation du pôle administratif et création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des modifications ont été apportées sur les missions des agents du pôle administratifs.

L'activité du service technique nécessitant de plus en plus d'interventions administratives qui sont couvertes aujourd'hui par les élus, il a été proposé à la secrétaire de mairie de repositionner son poste auprès du service technique pour l'encadrement et les tâches administratives du service.

Au vu de cette nouvelle réorganisation, il est proposé au Conseil municipal, la création d'un poste d'adjoint administratif, catégorie C - secrétaire d'accueil pour la mairie afin de compenser les heures de la secrétaire de mairie.

Il est ainsi présenté au Conseil municipal les nouvelles missions de ces deux postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de créer dans la filière administrative, sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial de catégorie C, un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

6. Séjour d'été du Centre de Loisirs

Rapporteur Monsieur Marc THOMAS

La commission Enfance et Jeunesse présente le projet de séjour d'été pour les enfants qui fréquenteront le centre de loisirs.

Le projet retenu est présenté par l'organisme MAGELLAN pour un séjour à Prémanon dans le Jura du 22 au 26 juillet 2019 soit 5 jours pour 20 enfants.

Le programme de la semaine : Moto / Quad - varappe et canoë

Le coût du séjour est de 10 200 € soit par enfant un coût de 510 €. Le coût du transport est de 4 200 €.

En 2018, la commune a participé au séjour à hauteur du coût du transport. Il est proposé pour cette année de participer pour les frais de transport à hauteur de 4 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTE la proposition de prendre en charge les frais de transport du séjour d'été 2019 pour les enfants qui fréquenteront le centre de loisirs soit un montant de 4 200 €

7. Informations et points divers

- Conseil communautaire : Lors du vote du budget, il a été proposé l'augmentation des taxes intercommunales pour permettre l'équilibre du budget. Les représentants de Saint-Clair-sur-Epte à la commission ont voté contre cette augmentation. Toutefois, la décision ayant été approuvée à la majorité, les administrés verront donc en 2019, le montant des taxes communautaires augmenté. Le budget a été voté avec un emprunt sur l'investissement
- Le Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) augmente la cotisation 2019. De plus, pour des problèmes de budget, la déchetterie de Vigny a fermé ses portes. Sur la fin de l'année, la déchetterie de Saint-Ouen-l'Aumône a accepté de pallier à ce manque. Mais tous les coûts n'ayant pas été pris en compte, une nouvelle évaluation sera faite sur 2019. Toujours pour des problèmes de budget, la distribution des bacs ne se fera plus auprès des administrés. Un nouvel appel d'offre va être lancé pour pouvoir doter les nouveaux arrivants uniquement ainsi que les villages qui n'ont pas pu bénéficier de la distribution en 2018. Les tournées sont également modifiées, des pré collectes sont mises en place au niveau des points noirs, aucune sur Saint-Clair-sur-Epte. Le coût de cette opération est de 630 000 € soit un coût par habitant de 3 €. La modification des horaires de ramassage des ordures permet au SMIRTOM une économie de 100 000 € à l'année. Le SMIRTOM travaille sur la mise en place d'une recyclerie (réemploi des déchets) sur le site de Vigny. Le coût du projet s'élève à 1 903 000 € pour lequel des demandes de subventions vont être demandées. Pour information, le SMIRTOM a créé un poste d'adjoint administratif et juridique à temps plein.
- Monsieur Marc THOMAS, Adjoint chargé du personnel et Monsieur Fernand DUSSURE en charge du service technique se chargent de lancer le recrutement pour les emplois saisonniers de cet été pendant les congés des agents techniques. Monsieur DUSSURE informe le Conseil municipal qu'il accueille prochainement deux stagiaires au sein du service technique.
- La boucherie communale : le nouveau boucher reprend la boutique et le logement. La boutique a nécessité quelques travaux de rénovation avant la réouverture qui est prévue le samedi 16 mars. LA boucherie du village n'aura été fermée que deux semaines entre le départ de Monsieur ERISAY et l'arrivée de Monsieur ANDRE
- Salon de l'Agriculture : Madame Dominique COURTI voit auprès de la Gazette du Val d'Oise s'il est possible de faire un article sur la participation du verger conservatoire au Salon de l'Agriculture, s'il n'est pas trop tard. Le stand a bien fonctionné et l'exposition des pommes a eu du succès.
- Monsieur le Maire annonce qu'il envisage de se représenter pour les prochaines élections municipales. Toutefois, le travail de maire ne pouvant selon lui se faire qu'avec le soutien d'une équipe, il demande aux élus de lui faire connaître lors du prochain conseil municipal, ceux qui souhaitent l'accompagner sur ce second mandat. Il réserve donc sa décision définitive dans l'attente de ces retours.

Levée de la séance à 23 h 34